



PROPOSITIONS
DE NICOLAS SARKOZY POUR
UNE FRANCE FORTE

Les propositions de Nicolas Sarkozy pour une France forte

1. Rendre la parole aux Français, en sollicitant leur avis par référendum quand ce sera nécessaire pour surmonter les blocages.
2. Réduire le nombre de parlementaires et réserver un certain nombre de sièges à la proportionnelle aux élections législatives, pour que tous les grands courants de notre vie politique soient représentés au parlement.
3. Revenir à l'équilibre de nos comptes publics dès 2016, en associant les grandes collectivités locales à l'effort de réduction de la dépense.
4. Alléger les charges patronales qui pèsent sur le travail de 14 millions de salariés, notamment dans l'industrie et l'agriculture.
5. Donner aux entreprises la possibilité de conclure, avec les représentants des salariés, des accords sur le temps de travail et l'emploi, pour leur permettre de faire plus facilement face à des baisses ou à des pics d'activité.
6. Augmenter le salaire net des 7 millions de salariés qui gagnent entre 1000 et 1400 euros nets, notamment grâce à l'intégration à leur fiche de paie de la prime pour l'emploi : permettre ainsi une revalorisation de 840 euros nets par an au niveau du Smic.
7. Rendre obligatoire pour les bénéficiaires du RSA d'effectuer 7 heures d'activité d'intérêt général par semaine.
8. Instaurer un droit à la formation pour tous les chômeurs et l'obligation pour eux d'accepter un emploi qui correspondra à la qualification qu'ils auront acquise.
9. Généraliser l'alternance en dernière année de baccalauréat professionnel et de CAP, année au cours de laquelle les élèves passeront 50 % de leur temps en entreprise.
10. Exonérer de charges patronales l'embauche des personnes de plus de 55 ans.
11. Compenser toute création d'une norme par la suppression de deux normes anciennes.
12. Exiger la réciprocité dans les échanges commerciaux entre l'Europe et le reste du monde. Si les négociations n'ont pas abouti d'ici un an, la France réservera ses marchés publics aux seules entreprises européennes, jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé.
13. Réserver une partie des commandes publiques aux PME européennes, comme le font les Etats-Unis pour leurs propres PME.
14. Instaurer un impôt sur les exilés fiscaux français, qui s'installent à l'étranger exclusivement pour des raisons fiscales.

15. Créer un impôt minimal sur les grands groupes, assis dans un premier temps sur le chiffre d'affaires mondial.
16. Payer les retraites le 1^{er} du mois au lieu du 8, pour que les retraités ne soient plus pénalisés par ce décalage.
17. Ne plus accepter qu'un seul enfant rentre au collège sans savoir lire, écrire et compter, en prenant systématiquement en charge les élèves de maternelle ou de CP en grande difficulté.
18. Au collège, accroître la présence des professeurs en dehors des heures de cours pour soutenir les élèves qui en ont besoin, en contrepartie d'une augmentation de leur rémunération.
19. Créer une « banque de la jeunesse » qui se portera caution pour les jeunes et leur permettra de financer leurs études ou un projet de création d'entreprise.
20. Accroître de 30 % dans les trois prochaines années les droits à construire pour augmenter l'offre de logements et faire ainsi baisser les prix.
21. Diviser par deux sur cinq ans les droits de mutation sur les résidences principales.
22. Réduire de moitié l'immigration.
23. Conditionner le regroupement familial à la connaissance préalable de la langue française et des valeurs de la République.
24. Exiger de l'Europe un meilleur contrôle de ses frontières. Si dans un an la situation n'est pas réglée, la France rétablira des contrôles ciblés à ses frontières.
25. Réformer en profondeur la justice des mineurs pour endiguer la montée de la délinquance des moins de 18 ans.
26. Donner aux victimes le droit de faire appel des décisions des cours d'assises et des tribunaux correctionnels, ainsi que des décisions de remise en liberté.
27. Engager la réforme de la dépendance à partir de 2013, année où le déficit passera sous la barre des 3 % du PIB.
28. Créer 200 000 places de garde d'enfants supplémentaires.
29. Renforcer l'accueil des étudiants handicapés au lycée et dans les universités.
30. Achever la rénovation urbaine en lançant un second plan de rénovation de 18 milliards €.
31. Créer 750 maisons de santé pluridisciplinaires supplémentaires pour lutter contre les déserts médicaux.
32. Confirmer le choix du nucléaire, énergie qui émet le moins de gaz à effet de serre, pour ne pas augmenter le prix de la facture d'électricité, tout en poursuivant le développement des énergies renouvelables.

Le retour à l'équilibre budgétaire et le financement des propositions de Nicolas Sarkozy

La France a pris l'engagement de revenir à l'équilibre des finances publiques en 2016. Nos partenaires européens, qui font tous des efforts considérables pour réduire leur déficit, ne comprendraient pas que la France ne tienne pas sa parole. Décaler ce calendrier ne serait-ce que d'un an à 2017, comme le propose le candidat du parti socialiste, n'est pas possible : cela conduirait à augmenter la dette publique de la France de 35 Md€.

Financer un programme présidentiel ne consiste donc pas simplement à faire l'addition du coût des mesures annoncées pendant la campagne. C'est d'abord expliquer comment on revient à l'équilibre budgétaire, puis comment on finance, en plus, les engagements de campagne. C'est l'objet de notre chiffrage.

1. Sur 115 Md€ nécessaires pour honorer l'engagement de la France de revenir à l'équilibre en 2016, il nous reste à documenter 44 Md€

Pour revenir à l'équilibre budgétaire en 2016, la France a annoncé, le 7 novembre dernier, devoir fournir un effort de 115 Md€ (www.budget.gouv.fr/files/mise-a-jour-rapport-economique-social-financier.pdf) d'ici 2016. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement s'est engagé à réaliser cet effort par 75 Md€ d'économies sur les dépenses et 40 Md€ de recettes supplémentaires, d'ici 2016.

En ce qui concerne les recettes, sur un besoin de 40 Md€, 32 Md€ ont été votés et mis en œuvre, soit 80 %. Le détail de ces 32 Md€ figure en annexe. Il reste donc 8 Md€ de recettes à documenter.

En ce qui concerne les économies sur les dépenses, les réformes mises en œuvre sécurisent 52 % de l'objectif (39 Md€ sur 75 Md€ d'effort). Le détail des économies réalisées ou en cours de mise en œuvre figure en annexe. Elles recouvrent par exemple la réforme des retraites (16 Md€) ou la RGPP pour les années 2011 à 2013 (10,8 Md€). Ces économies ont été décidées et votées. Leur rendement est garanti, sauf à revenir sur la réforme des retraites, sur les réductions d'effectifs dans la Fonction Publique d'Etat ou sur les décisions prises dans le cadre de la RGPP. Il reste donc 36 Md€ d'économies à documenter sur les dépenses publiques.

Au total, avant de financer les engagements pris dans le cadre de cette campagne, il faut documenter 44 Md€ d'effort pour atteindre l'équilibre budgétaire en 2016 : 8 Md€ sur les recettes ; 36 Md€ sur les dépenses.

2. Les annonces faites dans le cadre de la campagne représentent un coût de 9,5 Md€.

2.1 Coût relatif aux mesures entraînant un manque à gagner en recettes : 5,5 Md€

■ **Allègement de charges sociales salariales sur les bas salaires (4 Md€).** Cet allègement s'applique aux salariés rémunérés entre 1 et 1,3 Smic. Il s'agit d'une enveloppe et non pas d'une estimation. Elle s'appliquera à 7 millions de salariés : salariés du secteur privé ; fonctionnaires et autres agents publics ; travailleurs indépendants ; particuliers employeurs. Les salariés à temps partiel sont donc inclus dans le champ de la mesure.

■ **Exonération de charges pour l'embauche d'un senior (0,4 Md€).** L'exonération s'applique aux salariés embauchés en CDI ou en CDD de plus de 6 mois. Elle est limitée au plafond de la Sécurité sociale (36 000 euros par an). Le coût prend en compte une hypothèse de recrutement à 40 % en CDI (contre 10 % aujourd'hui des seniors recrutés en CDI). Le salaire moyen pris en compte est 2 200 euros bruts par mois.

■ **Application du principe « Zéro Chiffre d'affaires – Zéro charge » aux travailleurs indépendants (0,3 Md€).** Cette mesure concerne 500 000 travailleurs indépendants, qui bénéficieront de la suppression des cotisations minimales et leur remplacement par des prélèvements indexés sur le revenu.

■ **Suppression du Privilège du Trésor Public (0,2 Md€) :** le Privilège permet aujourd'hui à l'administration fiscale de recouvrer 5 % des créances éligibles, soit 200 M€.

■ **250 000 alternants de plus (0,45 Md€).** La répartition entre contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage se fonde sur la ventilation actuelle (un tiers de contrat de professionnalisation ; deux tiers en contrat d'apprentissage). Le coût net pour l'Etat est lié aux exonérations fiscales et sociales spécifiques aux contrats d'apprentissage. Les coûts de structures sont d'ores et déjà financés via le grand emprunt.

■ **Exonérations de charges Outre-Mer (0,07 Md€).** Les exonérations de charges aujourd'hui accordées aux secteurs prioritaires représentent un coût de 81 M€ pour un taux d'exonération de 28,1 %. L'exonération complémentaire de 14,2 % représentera en conséquence un coût supplémentaire de 40 M€. L'exonération des embauches de jeunes s'élève à 30 M€ en rythme de croisière, sur la base de 3 500 recrutements en CDI au bout de 3 ans.

La TVA anti-délocalisations, déjà votée, est entièrement financée : la réduction de 13,2 Md€ des charges patronales est financée par l'augmentation de la TVA (10,6 Md€) et de la CSG sur les revenus financiers (2,6 Md€).

En ce qui concerne la baisse de 50 % des DMTO sur les résidences principales, sa mise en œuvre sera étalée sur la durée du quinquennat. Son coût (2,5 Md€) sera compensée par : l'augmentation des transactions immobilières en raison de la baisse de leur coût (baisse des droits de mutation) ; l'augmentation des droits à construire de 30 % qui accroîtra les recettes de taxe d'habitation et de taxe foncière des collectivités.

Enfin la réforme de la fiscalité de la plus-value des terrains à bâtir est neutre pour les finances publiques. Les règles actuelles bloquent les transactions sur les terrains constructibles. Les propriétaires bénéficient en effet d'une prime à la détention longue de terrains constructibles du fait de l'augmentation de la valeur de leur bien avec le temps et de l'application d'abattements fiscaux plus importants. L'inversion de la fiscalité sur la détention de terrains constructibles permettra donc de mettre sur le marché des terrains constructibles et de générer des rentrées fiscales.

2.2 Coût relatif aux mesures en dépenses (4 Md€) :

■ **Création de 200 000 solutions de garde supplémentaire (1 Md€).** Ce chiffrage correspond exactement au coût des 200 000 solutions de garde réalisées depuis 2007.

■ **Création de 24 000 places de prison supplémentaires (0,75 Md€).** Ce chiffrage représente le coût annuel supplémentaire par rapport à l'année 2012, avec 500 M€ en dépenses de fonctionnement (dont 400 M€ de loyers de partenariats public-privé) et 250 M€ de dépenses d'investissement.

■ **Réforme de la dépendance (0,7 Md€).** Cette enveloppe financerait notamment l'amélioration du maintien à domicile, notamment par l'augmentation des plafonds d'aide de l'APA, et la baisse du reste à charge acquitté par les familles pour l'hébergement en établissement.

■ **Programme national de rénovation urbaine 2 (0,3 Md€).** Le PNRU 1 reposait sur le financement de l'Etat, du 1 % logement, des HLM et des collectivités territoriales. Le PNRU 2 reposera sur les mêmes contributeurs. La part de l'Etat s'élèvera à 0,3 Md€ par an pendant 10 ans.

■ **Mise à disposition des enseignants de bureaux (0,1 Md€).** Ce chiffrage fait l'hypothèse que 50 % des établissements auront besoin d'adapter leurs locaux pour assurer des espaces de rencontre individualisés avec les élèves, soit 1 100 établissements chaque année. Le montant des travaux est de 100 000 euros.

■ **Soutien scolaire aux élèves en difficulté (0,2 Md€).** Cette mesure correspond à une dépense maximale de 2 000 € par élève, appliquée à 100 000 élèves en grande difficulté présents en classe de maternelle et de CP.

■ **7 heures de travail obligatoires pour les bénéficiaires du RSA (0,5 Md€).** Cette mesure s'applique aux bénéficiaires du RSA qui sont profondément éloignés de l'emploi. Seront prioritairement concernées les personnes qui bénéficient du RSA depuis plus de 24 mois (40 % des bénéficiaires. Chiffre CNAF mars 2012). Le coût correspond à une rémunération au niveau du SMIC (214 euros nets par mois).

■ **Caution universelle pour les jeunes (0,1 Md€).** Le coût pour l'Etat (120 M€) correspond à la couverture des prêts qui ne seront pas remboursés. Il est fait l'hypothèse d'un taux de défaillance de 2 %,

■ **Fractionnement du congé parental jusqu'aux 18 ans de l'enfant (0,05 Md€).** Cette mesure s'appliquera aux futures naissances. Le coût du congé parental augmentera à compter de la 4^e année de 20 millions d'euros par an.

■ **Développement de l'alternance dans la Fonction Publique d'Etat (0,2 Md€).** 20 000 alternants seront accueillis dans la Fonction Publique d'Etat chaque année.

■ **Doublement du nombre de personnes actuellement en service civique (0,15 Md€).** Cela représente 25 000 bénéficiaires de plus dans le dispositif.

3. Pour respecter la parole de la France de revenir à l'équilibre budgétaire en 2016 et financer les mesures annoncées pendant la campagne, il faut donc faire un effort de 53,5 Md€.

1. Principes de financement du retour à l'équilibre budgétaire et du programme du candidat

75 % de l'effort restant de 53,5 Md€ sera réalisé par des économies sur les dépenses publiques (40 Md€). 25 % par des recettes nouvelles (13,5 Md€).

En ce qui concerne plus précisément le financement des mesures annoncées pendant la campagne, le principe est la symétrie : les mesures qui représentent une augmentation de dépenses publiques sont financées par des baisses à due concurrence des dépenses publiques (pas de hausse des dépenses publiques) ; les mesures qui réduisent les recettes publiques (allègements de charges notamment) sont financées à due concurrence par une augmentation d'autres recettes publiques (pas de hausse des prélèvements obligatoires).

Au total, l'augmentation nette des prélèvements obligatoires est seulement de 8 Md€ de plus d'ici 2016 : 13,5 Md€ d'augmentation de recettes, finançant 5,5 Md€ de baisses de recettes annoncées pendant la campagne, soit un solde net de 8 Md€. On retrouve bien les 8 Md€ qui devaient être encore documentés pour atteindre l'équilibre budgétaire (40 Md€ – 32 Md€ déjà votés).

2. 40 Md€ d'effort sur les dépenses publiques.

Ces 40 Md€ financent 36 Md€ d'économies sur les dépenses nécessaires pour atteindre l'équilibre budgétaire et 4 Md€ de dépenses supplémentaires dans le programme.

26 Md€ d'économies seront réalisées sur les dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales :

■ **7 Md€ sur les dépenses de personnel de l'Etat et des collectivités territoriales** : cela correspond à un effort de maîtrise de la masse salariale du même ordre de grandeur que celui que nous faisons actuellement. Pour les financer, le non remplacement de un fonctionnaire sur deux partant à la retraite (1 sur 2) sera maintenu, hors enseignement primaire. La perte liée à l'arrêt des suppressions de postes dans l'enseignement primaire (1 Md€) sera plus que compensée par la mise en œuvre du 1 sur 2 dans les collectivités territoriales de plus de 30 000 habitants (2,5 Md€) ;

■ **16 Md€ sur les dépenses de fonctionnement et d'intervention de l'Etat et les transferts qu'il verse aux collectivités territoriales.** Le gel des transferts aux collectivités territoriales représente une économie de 4 Md€. La poursuite de la RGPP, au même rythme que depuis 2007, représente une économie de 6 Md€ en 2016. Pour les 6 Md€ restant, 3 Md€ seront obtenus, entre 2014 et 2016, par une baisse des dépenses interventions de l'Etat (sur une enveloppe de 57 Md€) et 3 Md€ par des économies sur les dépenses de fonctionnement des 1 100 structures parapubliques (opérateurs de l'Etat, établissements publics etc.) ;

■ **3 Md€ seront obtenus par la stabilisation de notre contribution au budget de l'Union européenne.** Dans le cadre des discussions sur les perspectives financières, la France plaidera pour une stabilisation du budget européen compte-tenu des efforts de réduction des déficits engagés par les Etats membres. Cette stabilisation représente une économie annuelle de 600 millions d'euros de plus chaque année (la contribution au budget de l'Union européenne représente 7 % des recettes fiscales). Pendant que les Etats font des économies difficiles (gel de leur budget), les fonctionnaires de Bruxelles ont été augmentés de 7 % entre 2008 et 2009 et leur nombre a augmenté de 3 000 sur le quinquennat. La Commission veut augmenter de 26 % les dépenses administratives d'ici à 2020. En 2011 et en 2012, avec l'aide de nos principaux partenaires (Royaume-Uni et Allemagne en particulier), les demandes de la Commission européenne ont déjà été réduites de moitié (de +5,8 % à +2,9 en 2011 et de +4,9 % à +2 % en 2012).

13 Md€ d'économies seront réalisées entre 2013 et 2016 dans l'assurance-maladie. Elles reposent sur le maintien, chaque année, d'un objectif de progression

des dépenses d'assurance-maladie (ONDAM) à 2,5 %, soit le niveau de progression de 2012. Il faut rappeler que, même avec ces 13 Md€ d'économies, les dépenses d'assurance-maladie augmenteront de plus de 4 Md€ par an chaque année pendant le prochain quinquennat.

Ces 13 Md€ sont cohérents avec les résultats obtenus entre 2007 et 2012. Ils reposent sur le principe, comme c'est le cas pour l'Etat, de la poursuite des efforts engagés. Ils se décomposeront de la manière suivante :

■ 2,5 Md€ par la poursuite des efforts de bonne gestion à l'hôpital, avec le développement de la chirurgie ambulatoire, celui des maisons de soins pour désengorger les urgences et la poursuite des gains de productivité dans les établissements hospitaliers. Il s'agit du même niveau d'effort que celui réalisé sur le quinquennat (2,5 Md€ réalisés entre 2008 et 2012) ;

■ 2 Md€ en développant le parcours de soins pour les personnes âgées, conformément aux recommandations du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance-maladie (<http://www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/hcaam>). Il s'agit de réduire les surcoûts liés à la segmentation et l'inadéquation de certaines prises en charge en limitant, par exemple, le cloisonnement entre les soins dispensés en ville et ceux de l'hôpital ou encore le recours injustifié à l'hospitalisation ;

■ 1,5 Md€ sur les volumes de médicaments (1 Md€ réalisés entre 2008 et 2011), par la poursuite des actions engagées avec les professionnels de santé depuis 2007. Pour mémoire, la France a consacré 1,84 % de son PIB aux dépenses de médicaments en 2008, soit 15 % de plus que l'Allemagne et 78 % de plus que le Royaume-Uni. Sur 8 pays étudiés par l'assurance-maladie, la France est en première position en termes de dépenses par habitant et deuxième, ex aequo avec l'Espagne, pour les volumes consommés ;

■ 4 Md€ sur le prix des médicaments, des produits de santé et des actes : l'effort portera en priorité sur les médicaments (3 Md€ entre 2013 et 2016, contre 3 Md€ obtenus entre 2008 et 2011) ;

■ 0,5 Md€ par la suppression du tiers payant pour les patients qui refusent le générique lorsqu'il est disponible. Ce forfait permettra de remédier à la baisse du taux de recours aux génériques ;

■ 1,5 Md€ sur l'amélioration des prescriptions en matière d'arrêt de travail et de transports sanitaires, en particulier par le développement des référentiels auprès des professionnels de santé (1 Md€ entre 2008 et 2011) ;

■ 1 Md€ par un durcissement de la lutte contre la fraude sociale, notamment avec le développement de la carte vitale biométrique.

En ce qui concerne les autres dépenses sociales, la réforme du RSA (évaluation individuelle régulière ; conditions liées à la condition d'activité et de résidence) représente une économie de 1 Md€, notamment en réduisant de 3 mois la durée moyenne au RSA (2 ans et demi actuellement).

3. 13,5 Md€ de recettes supplémentaires.

Ces 13,5 Md€ financent 5,5 Md€ de baisse de recettes figurant dans le programme et 8 Md€ de recettes manquantes pour atteindre l'équilibre budgétaire en 2016. Elles se décomposent de la manière suivante :

- suppression de la prime pour l'emploi (2,5 Md€, montant de la PPE 2013) ;
- augmentation de la fiscalité sur les dividendes (1,5 Md€), par la réduction de l'abattement de 40 % et du dispositif d'abattement forfaitaire, ces deux niches fiscales ayant été largement critiquées par la Cour des comptes ;
- imposition minimale sur les grands groupes (3 Md€) : les entreprises concernées pourraient être celles qui entrent dans le champ d'application de la taxe sur les transactions financières (entreprises dont le siège est en France et dont la capitalisation boursière excède 1Md€, qu'il s'agisse de filiales ou de holdings) ;
- taxe sur les exilés fiscaux (0,5 Md€) : l'assiette sera constituée de l'ensemble des revenus du patrimoine privé (placements financiers ; placements immobiliers ; plus-values) ;
- fiscalisation dans les conditions de droit commun des entreprises du secteur Internet (0,5 Md€) : les opérateurs de sites en ligne échappent à un certain nombre d'impositions auxquelles sont pourtant soumises les autres entreprises. En matière d'impôt sur les sociétés, le Conseil national du numérique (avis du 8 février 2012 <http://www.cnnumerique.fr/avis08/>) estime que l'application des règles de droit commun aux 4 plus gros opérateurs générerait un rendement de 500 M€ ;
- augmentation du rendement de la taxe sur les transactions financières dans le cadre de la directive européenne (3 Md€). L'élargissement aux produits dérivés rapportera en effet un surplus de recettes, en complément du rendement actuel de la TTF. Le chiffrage de 3 Md€ est raisonnable au regard de l'estimation faite par la Commission du rendement de la taxe pour la France (6 Md€) ;
- réduction de niches fiscales (1 Md€) :
 - réduction de la déductibilité des dépenses de gros travaux en revenus fonciers : 0,7 Md€. Il s'agit d'une niche fiscale qui bénéficie aux propriétaires qui font des

gros travaux dans un appartement qu'ils mettent en location. Comme ces travaux se répercutent dans le prix des loyers, la pertinence de la niche n'est vraiment pas démontrée. Elle ne serait maintenue que pour les dépenses liées à l'accessibilité des personnes handicapées ou au désamiantage ;

- mise en place d'un rabot sur les niches fiscales des entreprises, à l'exception du crédit impôt-recherche et du PTZ : 0,1 Md€. Il existe un rabot pour les particuliers, il est normal qu'il y en ait un pour les entreprises ;
- alignement des impôts payés par les élus locaux sur les règles qui valent pour tous les Français (0,2 Md€) : mode de calcul des cotisations sociales sur les indemnités des élus locaux aligné sur celle des salariés ; fin du régime dérogatoire créé en 1992 de la retenue à la source.
- Lutte contre la fraude fiscale : 1,5 Md€ de surplus de recettes, grâce à l'ensemble des outils votés depuis 3 ans, notamment récemment l'extension de la prescription à 10 ans en matière de lutte contre l'évasion fiscale, et la mise en place des recommandations de la Cour des Comptes.

4. Une réduction de l'endettement public et des dépenses publiques

Evolution des principaux agrégats économiques

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DÉPENSES PUBLIQUES	55,9 %	55,8 %	55,0 %	54,1 %	53,3 %	52,5 %	51,9 %
PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES	43,8 %	44,6 %	45,1 %	45,4 %	45,6 %	45,8 %	45,6 %
DÉFICIT	-5,2 %	-4,4 %	-3,0 %	-2,0 %	-1,0 %	0,0 %	0,5 %
DETTE (HORS SOUTIEN EUROPÉEN)	85,1 %	86,8 %	86,7 %	85,6 %	83,5 %	80,6 %	77,3 %
DETTE (AVEC SOUTIEN EUROPÉEN)	85,8 %	89,2 %	89,4 %	88,6 %	86,6 %	83,5 %	80,2 %

La réduction de la part des dépenses publiques dans la richesse nationale, qui a commencé dès 2010 (baisse de 0,1 point en 2010 et de 0,7 point de PIB en 2011), s'accélère pour atteindre 51,9 % à la fin du prochain quinquennat. Le taux de croissance des dépenses publiques s'établira à 0,4 % par an en volume. Il faut rappeler que cette croissance a été de 0 % en 2011.

La part des prélèvements obligatoires se stabilise globalement à compter de 2015, pour atteindre 45,6 % de PIB.

La réduction du taux d'endettement public sera de 9,4 points de PIB sur le quinquennat, soit 230 Md€. Cela tient compte de l'impact sur la dette du paiement des retraites le 1^{er} jour du mois.

5. Des marges de prudence dans le chiffrage

Le chiffrage repose sur les hypothèses de croissance suivantes : 0,7 % en 2012 ; 1,75 % en 2013 ; 2 % en 2014 ; 2 % en 2015, en 2016 et 2017. Des hypothèses plus optimistes, allant jusqu'à 2,5 % de croissance, nous auraient donné une marge de manœuvre supplémentaire de 15 Md€.

Par ailleurs, notre chiffrage ne tient pas compte de l'impact positif sur les comptes publics de plusieurs mesures :

- l'impact de la réforme de la formation professionnelle sur le nombre d'offres d'emplois non pourvues et, plus généralement, sur le taux de chômage. La réduction de 150 000 du nombre d'offres d'emplois non pourvues représente ainsi une économie, non prise en compte dans le chiffrage, de 1,8 Md€ ;
- l'impact de la TVA anti-délocalisations sur l'indemnisation du chômage, par la création de 100 000 emplois ;
- l'impact sur l'indemnisation du chômage des embauches liées aux exonérations de charges (senior ; outre-mer) ;
- l'impact de la baisse de la durée moyenne de bénéfice du RSA sur les prestations annexes, notamment celles versées par les collectivités territoriales.

Par ailleurs, le rendement des mesures fiscales déjà votées s'élève précisément à 32,6 Md€ soit une sécurité supplémentaire de 600 M€ que nous n'avons pas pris en compte.

Au total, ces règles de prudence dans le chiffrage représentent une marge de sécurité d'au minimum 2,5 Md€, soit 30 % du coût des mesures.

Tableau de synthèse du financement du programme et du retour à l'équilibre d'ici à 2016

	EN MD€		EN MD€
SOMMES MANQUANTES POUR ATTEINDRE LE DÉFICIT 0 EN 2016	44,0	RÉDUCTION DE DÉPENSES	40,0
DONT RÉDUCTION DE DÉPENSES NÉCESSAIRES	36,0	ÉTAT ET COLLECTIVITÉS	26,0
DONT RECETTES MANQUANTES	8,0	DONT DÉPENSES DE PERSONNEL	7,0
DÉPENSES ANNONCÉES PENDANT LA CAMPAGNE	4,0	DONT DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT, D'INTERVENTION DE L'ÉTAT ET DE TRANSFERT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	16,0
CONGÉ PARENTAL	0,1	DONT STABILISATION DE LA CONTRIBUTION DE LA FRANCE À L'UE	3,0
7 HEURES POUR LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA	0,5	ASSURANCE-MALADIE	13,0
PNRU 2 PART ETAT	0,3	DONT NOTAMMENT AMÉLIORATION DE L'ORGANISATION DES PARCOURS DE SOINS	1,5
BUREAUX POUR LES ENSEIGNANTS	0,1	DONT NOTAMMENT BAISSÉ DES PRIX DES MÉDICAMENTS	3,0
SOUTIEN AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ	0,2	DONT NOTAMMENT AMÉLIORATION DES PRESCRIPTIONS	3,0
RÉFORME DE LA DÉPENDANCE	0,7	DONT NOTAMMENT POURSUITE DES EFFORTS DE BONNE GESTION À L'HÔPITAL	2,0
CRÉATION DE PLACES DE CRÈCHES	1,0	AUTRES DÉPENSES SOCIALES	1,0
CONSTRUCTION DE PLACES DE PRISON	0,8	DONT IMPACT DE L'ÉVALUATION TOUTS LES 18 MOIS	0,8
CAUTION UNIVERSELLE POUR LES JEUNES	0,1	DONT MODIFICATION DES CONDITIONS D'OBTENTION DU RSA	0,2
AUGMENTATION DES EFFECTIFS DU SERVICE CIVIQUE	0,2	AUGMENTATION DES RECETTES	13,5
APPRENTISSAGE DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT	0,2	SUPPRESSION DE LA PPE	2,5
PERTES DE RECETTES ANNONCÉES PENDANT LA CAMPAGNE	5,5	RÉDUCTION DES ABATTEMENTS SUR LES DIVIDENDES	1,5
ALLÈGÈMENT DE CHARGES SUR LES BAS SALAIRES	4,0	IMPÔT MINIMAL POUR LES GRANDS GROUPES	3,0
EXONÉRATION DE CHARGE POUR LES SENIORS	0,4	TAXE SUR LES EXILÉS FISCAUX	0,5
ZÉRO CHARGE POUR LES INDÉPENDANTS	0,3	TAXE SUR LES ENTREPRISES INTERNET	0,5
SUPPRESSION DU PRIVILÈGE DU TRÉSOR	0,2	TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES ÉLARGIE AUX DÉRIVÉS	3,0
DÉVELOPPEMENT DE L'ALTERNANCE	0,5	RÉDUCTION DE NICHES FISCALES	1,0
EXONÉRATION DE CHARGE OUTRE-MER	0,1	LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE	1,5
TOTAL À FINANCER POUR RESPECTER LA PAROLE DE LA FRANCE	53,5	TOTAL DES MESURES DE FINANCEMENT	53,5

32 Md€ d'impôts déjà votés

MESURES VOTÉES	2011	2012	2016
MESURES PLF2010 (ANNUALISATION DES ALLÈGEMENTS DE CHARGE ; SUPPRESSION DU CRÉDIT D'IMPÔT SUR LES DIVIDENDES, TVA TRIPLE PLAY, IMPOSITION AU 1ER EURO DES PLUS-VALUES MOBILIERES, RABOT SUR LES NICHES, ABROGATION DU CRÉDIT D'IMPÔT INTÉRÊT D'EMPRUNT ETC.)	10,4	12,40	12,40
NON PRISE EN COMPTE DE L'INFLATION 2012 DANS LES BARÈMES DE L'IR, DE L'ISF ET DES PLAFONDS DE DONATIONS		1,70	3,40
MAJORATION EXCEPTIONNELLE DE L'IS POUR LES GRANDES ENTREPRISES JUSQU'EN 2013		1,10	0,00
ALIGNEMENT DE LA TAXATION DES DIVIDENDES ET DES INTÉRÊTS SUR CELLE DES REVENUS À L'IR (AUGMENTATION DU PFL À 24 % SUR DIVIDENDES ET INTÉRÊTS)		0,60	0,70
SUPPRESSION DE NICHES (RABOT, SUPPRESSION DU SCELLIER FIN 2012, RABOT ET RECENTRAGE DE PTZ SUR LE NEUF (800M€) ET RABOT DE 20 % DU CIDD)		0,00	2,60
AUGMENTATION DU TAUX RÉDUIT DE TVA		1,80	2,09
SUPPRESSION DE L'ABATTEMENT DÉROGATOIRE POUR DURÉE DE DÉTENTION SUR LES PVI	0,00	2,02	2,02
LIMITATION DE LA POSSIBILITÉ POUR LES ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES DE REPORTER LEURS DÉFICITS EN MATIÈRE D'IS	0,70	1,50	1,74
SUPPRESSION BMC	0,50	0,60	0,60
HAUSSE DE 5 % À 10 % DE LA QUOTE-PART POUR FRAIS ET CHARGES PVL	0,17	0,25	0,29
HAUSSE DE 1,2 % DES PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX SUR LES REVENUS DU CAPITAL	0,19	1,33	1,54
SUPPRESSION DE L'EXONÉRATION PARTIELLE DE TSCA POUR LES CONTRATS SOLIDAIRES ET RESPONSABLES	0,10	1,10	1,28
INSTAURATION D'UNE CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES TRÈS HAUTS REVENUS		0,40	0,46
SUPPRESSION DE L'ABATTEMENT DE 30 % IS DOM		0,10	0,12
HAUSSE DU FORFAIT SOCIAL DE 6 % À 8 %		0,41	0,48
INTÉGRATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DANS LE BARÈME DE CALCUL DES ALLÈGEMENTS GÉNÉRAUX DE CHARGES		0,60	0,70
ALIGNEMENT DES COTISATIONS SOCIALES DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE (IEG)		0,21	0,24
HARMONISATION DE L'ASSIETTE DE LA (C3S)		0,15	0,17
APPLICATION DE LA CSG AU CLCA		0,14	0,16
CSG : SUPPRESSION DE L'ABATTEMENT POUR FRAIS PROFESSIONNELS POUR LES REVENUS QUI NE CONSTITUENT PAS DU SALAIRE		0,07	0,08
CSG - RÉDUCTION DE L'ABATTEMENT FORFAITAIRE POUR FRAIS PROFESSIONNELS DE 3 % À 2 %		0,55	0,64
HAUSSE DE LA FISCALITÉ ET DES PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX SUR LES ALCOOLS FORTS		0,34	0,39
CRÉATION D'UNE TAXE SUR LES BOISSONS SUCRÉES +TIC		0,35	0,41
RÉVISION DU BARÈME DE LA TAXE SUR LES VÉHICULES DE SOCIÉTÉS		0,10	0,12
	12,06	27,82	32,62

Sources : Lois de finances et lois de finances rectificatives 2010, 2011, 2012.

39 Md€ d'économies sur les dépenses publiques déjà sécurisées

EN MD€		
RGPP DE 2011 À 2013		10,8
1 SUR 2		2,8
FONCTIONNEMENT		2,8
	DONT ÉCONOMIES SUR LE TRAIN DE VIE DE L'ETAT	1,4
	DONT ÉCONOMIES LIÉES À LA RÉORGANISATION DES MINISTÈRES ET DES OPÉRATEURS	1,0
	DONT ÉCONOMIES DE FONCTIONNEMENT LIÉES AU 1 SUR 2	0,4
INTERVENTIONS		5,2
GEL 2011 2012 DU POINT FONCTION PUBLIQUE D'ETAT		1,1
GEL DES CONCOURS AUX COLLECTIVITÉS LOCALES 2011 2012		1,6
PLANS DE REDRESSEMENT VOTÉS EN 2011 ET 2012		2,7
TOTAL ETAT		16,2
GEL 2011 ET 2012 DU POINT FONCTION PUBLIQUE COLLECTIVITÉS LOCALES		0,6
ADMINISTRATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE HORS RETRAITE		6,2
	DONT ÉCONOMIES SUR LES DÉPENSES D'ASSURANCE MALADIE EN 2011 ET 2012	5,3
	DONT INDEXATION D'1 % DES PRESTATIONS FAMILIALES EN 2011	0,3
	DONT IMPACT DU GEL DU POINT 2011 ET 2012 SUR LA FPH	0,6
RÉFORME DES RETRAITES		16
TOTAL		39

Sources : Rapport Economique, Social et Financier 2011.